



Bois-le-Roi, le 13/02/2018

## CONSEIL MUNICIPAL

Chère Collègue, Cher Collègue,

Suite à l'absence de quorum au moment de l'examen des points 1 à 3 à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 10 février 2018, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra à la Mairie de Bois-le-Roi, le :

**Samedi 17 février 2018 à 9 h 00**

### Ordre du Jour :

#### 1- Finances

- a. Dissolution du budget annexe de l'eau
- b. Débat d'orientation budgétaire 2018 sur la base du rapport d'orientation budgétaire
- c. Admission en non valeur

#### 2- Affaires générales

- a. Remplacement de Mme Solange BLAIS-PERRIN au sein des différentes commissions municipales

#### 3- Informations et questions diverses

Cette nouvelle réunion est prévue dans le cadre des dispositions de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,  
Jérôme MABILLE